

LE DÉLÉGUÉ  
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

3003 BERNE,

le 25 octobre 1966

Confidentielle

Monsieur le Ministre et cher Monsieur,

A côté de ma lettre d'aujourd'hui, j'aimerais ajouter que la question dont vous aviez bien voulu me parler en fin de soirée après votre aimable réception, et qui concerne les allées et venues en Suisse de certains ressortissants algériens, a été examinée très attentivement ici.

Je peux vous confirmer que nous sommes, en Suisse, très conscients de vos préoccupations et que nous restons décidés à faire appliquer, comme par le passé, les dispositions visant les étrangers qui traversent la Suisse ou y séjournent. Ils sont admis sur notre territoire à condition de ne se livrer à aucune activité, manifestation ou déclaration politiques.

Si, toutefois, vous aviez ou deviez avoir des faits qui vous préoccupent, vous pourriez nous les faire connaître en les communiquant de façon discrète à l'Ambassadeur de Suisse à Alger. Vous pouvez être certain que nous les étudierions avec la plus grande attention.

J'espère avoir pu ainsi vous rassurer sur ce point et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre et cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.



Monsieur Abdelaziz Bouteflika  
Ministre des Affaires étrangères  
Alger